Annexe 5d de l'arrêté de décisions du CFL du 28/02/13

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES TYPE POLYNESIE FRANCAISE

« Véhicule sanitaire tout terrain »

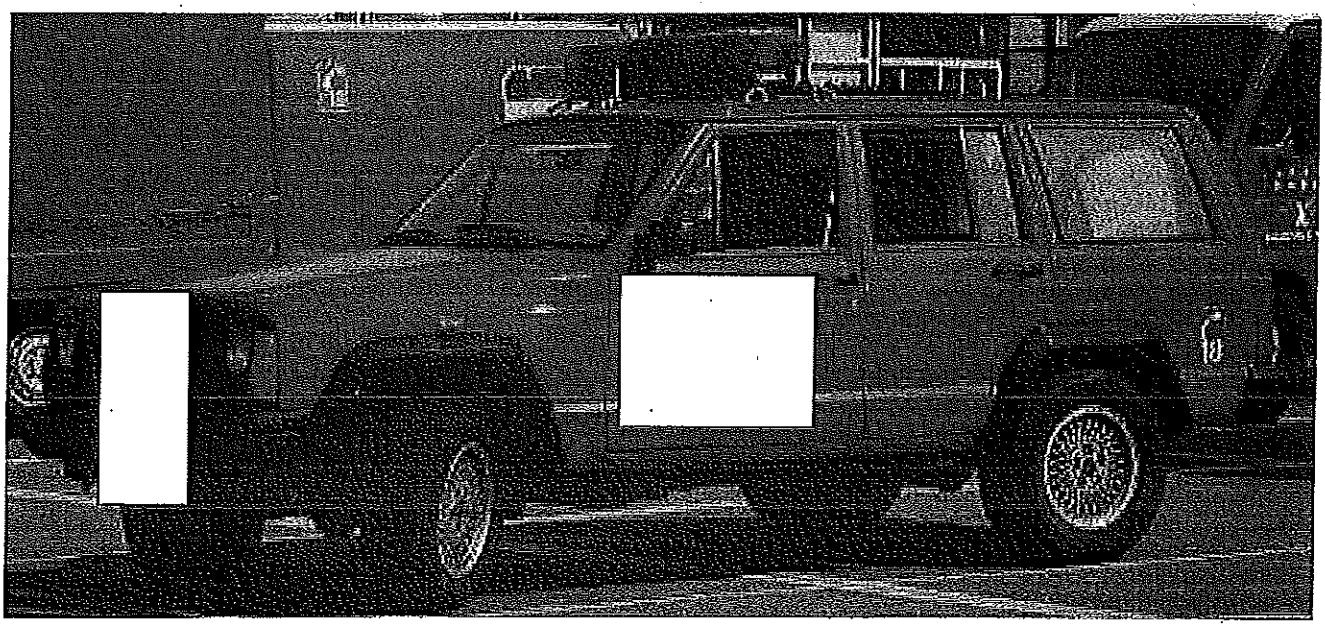

GROUPE DE TRAVAIL CCTP – SP POLYNESIE FRANCAISE – MISE A JOUR LE 15/02/2012

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
TYPE POLYNESIE FRANCAISE

« Véhicule sanitaire tout terrain »

SOMMAIRE

1. Référentiels techniques directement applicables

2. Définition de l'engin
   2.1.Type de véhicule
   2.2.Masse totale en charge

3. Véhicules
   3.1.Généralités
   3.2.Châssis
   3.3.Carrosserie
   3.4.Équipement électrique
      3.4.1. Avertisseurs spéciaux lumineux
      3.4.2. Avertisseur spécial sonore
      3.4.3. Système de commande des équipements spéciaux
   3.5.Équipement sanitaire

4. Prescriptions non normatives propres au service d'incendie et de secours
   4.1.Sécurité
   4.2.Hygiène
   4.3.Ergonomie
   4.4.Transmissions
   4.5.Formation
   4.6.Équipement complémentaire
   4.7.Documentation
   4.8.Matériel médical minimum

NOTA : Ce type de véhicule doit être utilisé soit :

- dans les îles isolées avec peu de voies goudronnées pour assurer le secours à personnes. Il assure le transport du lieu de l'accident jusqu'au dispensaire.
- dans des secteurs à fort risque d'accidents en zone inaccessible par les VSAV. Il assure le transfert jusqu'au VSAV.

	Remarques fournisseur
1. Référentiels techniques directement applicables	
Le référentiel directement applicable aux VSTT est la norme suivante : NF EN 1789 (d'août 2007) et son guide d'application GA 64-022/2008 (mars 2008).	
2. Définition de l'engin	
Le VSTT est un engin de type A1 selon la NF EN 1789 (NF-EN 1789 §3.3.1).	
2.1 Type de véhicule	
4X4	
2.2 Masse totale en charge	
La MTAC ne doit pas excéder 3500kg. Une étude de la masse du véhicule équipé doit être détaillée et présentée.	
3. Véhicules	
3.1 Généralités	
Moteur diesel ou turbo Diesel d'une puissance minimum de 115 CV DIN	
Boite à vitesses manuelle	
Direction assistée	
Système de freinage type ABS	
Pneumatiques mixtes, aptes à la conduite en terrain accidenté	
Le véhicule doit être équipé d'un système de fermeture centralisé des portes (NF EN 1789 §4.4.5.2)	
Nombre souhaité de fenêtres extérieures au niveau de la cellule sanitaire : 2 au minimum (NF EN 1789 §4.4.5.3)	
Climatisation de la cabine et de la cellule permettant par une température extérieure et intérieure de 40° d'assurer un rafraichissement jusqu'à 27° au plus en 15 minutes maximum. Après 30 minutes une températures de 25° au plus doit être atteinte dans la cellule sanitaire. La maintenance de la climatisation doit être proposée auprès d'un prestataire local avec notamment la formation et la mise à disposition à la livraison de l'ensemble du schéma de montage et des caractéristiques techniques. La climatisation doit répondre aux spécificités des zones tropicales.	
Chauffage inutile.	
3.2 Châssis	
Anneau de remorquage compatible boule/anneau pouvant tracter une remorque de 1500 kg adapté aux remorques présentes dans le CIS.	
Traitement anti-corrosion du châssis et du bas de caisse sur une hauteur minimum de 50 cm, garanti pour une durée minimum de 5 ans.	

3.3 Carrosserie	
Le véhicule sera en rouge incendie conforme à la norme NF X 08008.	
Identification par inscriptions latérales « VÉHICULE SANITAIRE TOUT TERRAIN » Identification par inscription sur les portes avant « SAPEURS-POMPIERS DE NOM DE COMMUNE » avec insigne du corps au centre de l'inscription Balisage par bandes rétro-réfléchissantes conformément à la NIT 273.	
Fermeture arrière par portes ou haillon compatible avec l'installation d'un brancard, l'ouverture des portes ou du haillon dégageant entièrement l'accès à l'arrière du véhicule sur 180°. S'il s'agit d'un haillon, celui-ci devra être à une hauteur minimum de 1800mm et disposer de vérins d'ouverture renforcés.	
3.4 Équipement électrique	
Le carrossier doit fournir un bilan électrique présentant notamment la puissance installée et les consommations électriques ainsi que les schémas d'installation. Les batteries sont prévues pour alimenter simultanément tous les matériels embarqués : les matériels médicaux et l'éclairage (NF EN 1789 §4.3.3).	
Les batteries et/ou l'alternateur et/ou un système d'accélérateur doivent garantir une alimentation pendant 1h30 minimum des gyrophares, de la climatisation, le véhicule à l'arrêt.	
Nombre de prises 12 volts : 2 minimum	
3.4.1 Avertisseurs spéciaux lumineux	
- 2 Gyrophares Bleu normalisés sapeur-pompier - 2 feux de balisage à éclats jaune/orangé ne fonctionnant qu'à l'arrêt, en hauteur à l'arrière du véhicule Les commandes distinctes des équipements de signalisation devront être actionnables par le conducteur et le chef de véhicule.	
3.4.2 Avertisseur spécial sonore	
Avertisseur sonore de type deux tons dit « corne à feu » conforme à la norme en vigueur. Actionnable par le conducteur du véhicule et par le chef de véhicule.	
3.4.3 Système de commande des équipements spéciaux	
Les commandes des différents éléments d'avertisseurs spéciaux sonores et lumineux doivent être indépendantes. Ils ne doivent pas être commandés depuis une console centrale électronique.	
3.5 Équipement sanitaire	
1 siège doit être placé dans la cellule orienté dans l'axe de circulation du véhicule. Il doit être placé à la tête de la victime.	
Prévoir l'installation de 3 bouteilles d'oxygène de 5 litres. Les bouteilles doivent disposer d'un système de fixation et être accessibles depuis l'extérieur du véhicule à l'ouverture des portes.	
Le véhicule est pourvu d'une cellule sanitaire respectant les spécifications suivantes : - un brancard à roues pouvant supporter une charge minimale admissible de 180kg, sans chariot de transport, normalisé EN 1865, doté d'un dispositif de fixation et permettant un chargement et déchargement aisé, - longueur utile de la cellule sanitaire ≥ 2,00 m, - hauteur utile au dessus du support de brancard ≥ 1,10 m.	
2 fenêtres minimum au niveau de la partie arrière, conformes aux prescriptions de la directive 92/22/CEE, permettant l'intimité de la victime	
Éclairage intérieur de la cellule sanitaire	

4. Prescriptions complémentaires propres au service d'incendie et de secours	
4.1 Sécurité	
La pression des pneumatiques doit faire l'objet d'une identification lisible et durable au dessus des passages des roues.	
Le VSTT doit être équipé d'un treuil adapté au poids du véhicule.	
4.2 Hygiène	
Les sièges, munis d'appuis- tête, doivent être en simili cuir, faciles d'entretien et solides.	
Une cloison doit séparer la cellule sanitaire de la cabine de conduite. Elle doit comporter au minimum une fenêtre.	
4.3 Ergonomie	
Le VSTT ne doit pas être équipé d'un lanterneau ouvrant en toiture ni d'aucune ouverture sur sa partie supérieure..	
4.4 Transmissions	
Pré-équipement d'une antenne radio 170MHz et de l'alimentation pour le futur Émetteur récepteur mobile avec câblages.	
4.5 Formation	
Formation à la livraison de toutes les équipes de garde avec remise des documents de formation comprenant notamment le manuel d'entretien du véhicule.	
4.6 Équipement complémentaire	
Projecteurs portatifs (2) avec fixation	
Extincteur polyvalent avec fixation	
4.7 Documentation	
2 documentations techniques du châssis par véhicule	
1 nomenclature référencée des pièces : châssis, composants électriques et équipements	
4.8 Matériel secouriste minimum	
- Brancard normalisé complet avec plan de couchage, matelas de transport et accessoires - Barquette pliante d'évacuation avec sangles - Système de suspension pour perfusion - Matelas a dépression avec pompe - -Tensiomètre automatique et tensiomètre manuel avec stéthoscope - Oxymètre - Thermomètre - Insufflateurs manuels avec masques et canules pour tous âges - Aspirateur portable électrique de mucosité d'une dépression minimale de 500mm de mercure avec une capacité minimale de 1 litre + chargeur - Aspirateur manuel de mucosité - Dispositifs d'immobilisation complets pour fracture avec sac de transport - Attelle cervico-thoracique - Jeux de colliers cervicaux avec sac de transport - Plan dur composite - Immobilisateur de tête - . DSA ou DAE - Sac à dos étanche d'oxygénothérapie pouvant contenir une bouteille de 5 litres et de premiers secours équipé	